

actions du capital-actions, dont on ne peut retrouver la trace. Nous avons des soupçons et ces soupçons sont fort légitimes, si l'on réfléchit que les individus que je viens de nommer, si honorables que puissent être les professions qu'ils exercent, sont ceux-là mêmes dont les noms figurent à titre de fondateurs de la compagnie. Au demeurant, cette révélation a été tout aussi étonnante pour les députés ministériels que pour les membres de la fidèle opposition de Sa Majesté.

Je tiens à être court dans les observations qu'il me reste à présenter et je me garderai bien d'abuser de la patience de la Chambre comme l'honorable député qui m'a précédé (M. Crawford), qui a péroré deux longues heures durant. Mes observations porteront sur l'attitude prise ici par quelques députés de la droite. On dirait qu'il existe une entente parmi certains députés pour jeter du discrédit sur l'initiateur de la proposition en discussion, l'honorable député de Toronto (M. Foster.) Les ministres le savent parfaitement, l'auteur de cette résolution (M. Foster), figure aujourd'hui au premier rang de nos hommes publics au Canada. Lorsque j'étais enfant, je lisais déjà dans les journaux le récit de ses hauts faits. Je dois ajouter que je ne suis pas aussi âgé que mes cheveux sembleraient l'indiquer, bien que je n'aie jamais eu le plaisir de rencontrer mon honorable collègue (M. Foster) avant le mois de janvier de l'année dernière, époque de mon élection au Parlement. Je le déclare franchement, s'il est un homme public que j'admire, c'est l'auteur du projet de résolution qui nous a été soumis vendredi soir. Pourquoi, monsieur l'Orateur, les députés de la droite essayent-ils d'inculquer à nos populations l'idée que cet honorable collègue manque de sincérité ?

Je répète le défi que je viens de porter à un député de la droite : qu'il apporte, s'il le peut, l'ombre même d'une preuve à l'appui de ces assertions ; qu'il prouve que l'honorable député (M. Foster), au cours de sa longue carrière publique, ait jamais commis un seul acte dérogatoire à l'honneur et propre à lui aliéner la confiance publique.

En outre, je regrette que l'honorable député (M. Foster) soit présent ; je préférerais de beaucoup dire ces choses en son absence, mais je dois le déclarer, cet homme ferait honneur à toute assemblée délibérante ou législative dans le monde entier. Les députés de la droite sont parfaitement convaincus de la chose. Pourquoi tous ces efforts tentés pour le tenir éloigné du Parlement ? Est-il un seul député, ayant à cœur l'honneur de cette Chambre, et la bonne administration de la chose publique au Canada, qui ose prétendre que cet honorable député n'est pas un des membres les plus précieux de cette Chambre. Pourquoi tous ces efforts pour le faire battre dans le comté qu'il repré-

M. GUNN.

sente aujourd'hui ? Ah ! c'est que ces messieurs savaient parfaitement que si jamais il rentrait au Parlement, personne ne pourrait expliquer avec plus de lucidité les transactions de la nature de ce marché passé avec cette compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord, ou mieux signaler au pays l'iniquité de ce Gouvernement.

J'avais préparé une courte harangue, mais toutes ces interruptions me déconcertent.

Plusieurs DEPUTES : Parlez !

Force m'est donc d'abrégier mes observations, quitte à les reprendre plus tard quand je serai mieux documenté, ou comme un honorable collègue a dit, mieux préparé pour un coup d'éclat.

M. A. K. McLEAN (Lunenburg) : Si l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Gunn) a été déconcerté par les interruptions, j'avoue qu'il m'a lui-même pris par surprise en terminant aussi abruptement ses observations, vu que la Chambre va suspendre sa séance dans quelques instants. Je vais répliquer brièvement à une ou deux observations formulées par notre collègue.

Il semble croire que les députés ministériels s'efforcent de porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité du député de Toronto-nord (M. Foster). Il voudrait nous persuader que les députés antiministériels font preuve, à l'endroit des députés de la droite du plus grand respect possible, ne portant jamais atteinte à leur réputation, ne se permettant jamais une parole dérogatoire à leur honneur, ne révoquant jamais en doute leur intégrité. Je ne veux pas m'étendre longuement sur cette question ; mais puisque l'honorable député y a fait allusion, j'affirme que tout indiqué l'existence de tentatives systématiques, délibérées et probablement bien organisées, pour porter atteinte à la réputation de membres de la Chambre qui ne partagent pas les opinions politiques des députés de la gauche. Je suis bien aise que l'honorable député ait fait un tel éloge de son ami le député de Toronto-nord (M. Foster). Certes, c'est à bon droit qu'il vante et élève aux nues le talent oratoire de cet honorable collègue, et j'en suis convaincu, tous les députés, sans distinction, ceux de la droite comme ceux de la gauche, prêtent toujours une oreille ravie à ses éloquentes accents quel que soit le sujet qu'il développe.

Avant d'aborder l'étude de l'amendement soumis à la Chambre, je désire faire une ou deux observations au sujet de la nature et de la tendance du débat. Après avoir prêté l'oreille aux discours prononcés par le député de Toronto-nord (M. Foster), par le député de Jacques-Cartier (M. Monk) et le député d'Hastings-est (M. Northrup), je dois l'avouer, chacune de ces harangues contient des erreurs de faits et des réticences dans une mesure inconnue jusqu'ici dans nos annales parlementaires. Le député de Toronto-nord (M. Foster) a créé dans l'esprit